

Séance du 23 Juin 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt,

Le 23 Juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE se sont réunis en séance publique, à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Francis GRELLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Juin 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LESPINASSE Sylvain, BRUNETEAU Claudine, GARDEN Bruno, DREY Marie-France, DEJEAN Michel, RAFFIN Patrick, DUPUY Isabelle, VILLENEUVE SOULARD Claudie, BELTRAMÉ Stéphanie, MOURMANT Christophe, MORIN Stéphane, BUREAUD Grégory, RANNOU Virginie, GOUSSET Estelle, FERRAND Pascal, BOSSARD Marie-Pierre, LACOTTE Christian, REYMOND-BURDIN Rose-May, formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Pouvoirs: FERRAND Pascal a quitté la séance à 19h15 et a donné pouvoir à LACOTTE Christian
BUREAUD Grégory a quitté la séance à 21h00 et a donné pouvoir à BELTRAMÉ Stéphanie

A été nommée **secrétaire de séance** : DREY Marie-France

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 Juin est approuvé par les membres du Conseil Municipal présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

1 – Informations générales sur le budget communal

2 – Rappel des éléments du Compte administratif 2019

3 – Présentation du Budget Primitif 2020

4 – Vote des taux d'imposition 2020

5 – Vote des subventions communales 2020

6 – Vote du Budget Primitif 2020

7 – Autorisation permanente et générale de poursuites

8 – Subventions :

- **Modification de la demande D.E.T.R. pour la défense incendie**
- **Demande de subvention au Conseil Départemental pour des travaux de voirie**

9 – Questions diverses

En raison de l'épidémie de Covid-19, la séance se fera à huis-clos. Le public présent se tiendra à l'extérieur de la salle où il pourra suivre la réunion grâce à un haut-parleur.

Objet : Informations générales sur le budget communal

Monsieur le Maire indique qu'en séance de Conseil Municipal du 11 mars 2020 ont été approuvés le compte gestion de l'année 2019 ainsi que du Compte Administratif 2019 et l'affectation du résultat 2019.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le budget de la commune se divise en une "section de fonctionnement", dédiée aux charges courantes, et une "section d'investissements", avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

Le budget primitif est un document prévisionnel qui relate l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir. L'exécution effective du budget est consignée au compte administratif en fin d'exercice.

(Charente-Maritime)

Objet : Rappel des éléments du Compte Administratif 2020

Avant de proposer le budget primitif 2020, Monsieur le Maire indique que le compte administratif reprend les réalisations effectives. Il rappelle les résultats du compte administratif 2019.

Objet : Budget Principal - Vote du Budget Primitif de l'exercice 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2020, qui est étudié chapitre par chapitre et s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la manière suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	1 248 117,00 €	1 248 117,00 €
Section INVESTISSEMENT	1 128 839,23 €	1 128 839,23 €

Vote : Pour :..... 16

Contre :.....0

Abstention : 3

Le présent budget est adopté.

Objet : Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition votés l'année précédente. Compte tenu du faible taux de l'inflation sur l'année 2019 (1,1%) et du contexte sanitaire actuel (COVID-19), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition de l'année 2019 comme suit :

FONCIER BATI	20,71 %
FONCIER NON BATI	49,68 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 comme indiqué ci-dessus.

Vote : Pour :..... 19

- Contre :.....0

- Abstention :.....0

Objet : Vote des subventions communales 2020

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Budget 2020
Pic & Pic et Corps & Graphe (Danse)	1 500,00 €
Fontcouverte en Corps en Forme (Gymnastique)	1 100,00 €
Association VTT "Les Guêpes Riders"	150,00 €
Association Yoga	150,00 €
Atelier de Dessin	300,00 €
Tennis Club Fontcouverte	900,00 €
Football Club de Fontcouverte	2 000,00 €
Fontcouverte en marche	550 €
Club Rencontre Aînés Ruraux	200,00 €
Association Communale de Chasse	250,00 €
Fontcouverte Anim'Actions	2 000,00 €
Association des Parents d'Elèves de Fontcouverte	1 700,00 €
Le Bruit de l'Encre (Théâtre)	200,00 €
SOUS TOTAL	11 000,00 €

AUTRES ASSOCIATIONS		
DDEN (Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale)	Union de la Charente-Maritime Délégation de Saintes	50,00 €
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Charente Maritime	107, Avenue Michel Crépeau 17000 LA ROCHELLE	86,00 €
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vienne	19, rue Salvador Allende BP 10409 - 86010 POITIERS Cedex	43,00 €
Collège Agrippa d'Aubigné	6, rue du Cormier 17112 SAINTES Cedex	500,00 €
ADEI (Accompagner, Développer, Eduquer, Insérer)	8, Boulevard Commandant Charcot 17440 AYTRE	150,00 €
ADMS Association pour le Développement Musical en Saintonge	16, Place du Champ de Foire 17770 SAINT HILAIRE De VILLEFRANCHE	400,00 €
Vélo Club Saintais	17100 SAINTES	200,00 €
Les RESTAURANTS DU CŒUR Charentais Maritimes	56, Route de St Jean d'Angély 17400 ASNIERES LA GIRAUD	200,00 €
ETOIL' CLOWN à l'hôpital !	50, Chemin du champ des Vignes 17610 CHANIERES	300,00 €
OASIS FLEURIE (Maison d'accueil pour les familles d'hospitalisés)	8, rue du Dr Laennec 17100 SAINTES	150,00 €
France Alzheimer 17	116, Cours Paul Doumer 17100 SAINTES	150,00 €
AFM Association Française contre les Myopathies (Service Comptabilité)	Délégation Départementale Charente-Maritime Maison de la Seugne - 6, rue de la Liberté 17100 COURCOURY	150,00 €
AFSEP Association Française des Sclérosés en Plaques	2, rue Farman Technoclub C 31700 BLAGNAC	150,00 €
Ligue Nationale contre le Cancer	Comité de La Charente-Maritime 208, rue Marius Lacroix 17000 LA ROCHELLE	150,00 €
Association des Paralysés de France Délégation Départementale de la Chte Mme	Délégation Départementale Charente-Maritime 33, Avenue des Amériques 17000 LA ROCHELLE	150,00 €
Fondation du Patrimoine (Parrainé AMF)	Délégation Poitou-Charentes 1bis, rue Lebasclès 86000 POITIERS	150,00 €
Association Prévention Routière	Comité de Charente-Maritime 58, rue Gustave Flourens 17000 LA ROCHELLE	200,00 €
SOUS TOTAL		3 179,00 €
TOTAL		14 179,00 €

Vote : Pour :..... 16
 - Contre :.....0
 - Abstention :...3

Objet : Autorisation permanente et générale de poursuites

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le receveur municipal, dans l'exercice des poursuites qu'il est amené à engager à l'encontre des redevables retardataires au paiement de leurs créances, doit demander en préalable à tout commandement de payer une autorisation de poursuite auprès de l'ordonnateur.

Cette autorisation peut être permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres émis par l'ordonnateur. Elle est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite.

Monsieur le Maire propose d'accorder au trésorier une autorisation permanente et générale pour engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'accorder une autorisation permanente et générale de poursuites au trésorier.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Pour :..... 15
Contre :.....0
Abstention :....4

Objet : Sécurité Incendie 2^{ème} tranche - Demande d'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 – Modification de la demande d'aide

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un dossier de demande d'aide auprès de l'Etat pour la deuxième tranche de la mise en conformité de la défense incendie sur le territoire de la commune a été déposé en décembre dernier sur la plateforme dédiée.

A l'époque, le projet comprenait l'installation de quatre poteaux incendie et de deux citernes souples.

A ce jour, les emplacements concernant les deux citernes souples n'ont pas pu être validés. Il convient donc de modifier la demande d'aide auprès des services de l'Etat pour la limiter aux quatre poteaux incendie.

L'estimation globale pour cette deuxième tranche de travaux s'élève donc à 12 283,25 € HT, soit 14 739,90 € TTC.

Budget prévisionnel de l'opération et plan de financement :

Coût € HT estimatif de l'opération	
Installation d'un poteau incendie « Route de Bois le Roy (Le Pommier) »	3 229,60 €
Installation d'un poteau incendie « Route de la Croix rouge (croisement Route du Bois Yonnet / Route du Charenton) »	3 229,60 €
Installation d'un poteau incendie « Route du Golf / Allée des Arcs »	2 696,35 €
Installation d'un poteau incendie « Route de Chez Boret (au croisement Route de Taillebourg) »	3 127,70 €
TOTAL HT	12 283,25 €

PLAN DE FINANCEMENT H.T. PRÉVISIONNEL		
DETR	40 % sollicités	4 913,30 €
Conseil Départemental	20 % sollicités	2 456,65 €
Autofinancement	40 %	4 913,30 €
TOTAL HT		12 283,25 €

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de la deuxième tranche de travaux pour la mise en conformité de la défense incendie de la commune sont inscrits au budget primitif 2020,

- Autorise Monsieur le Maire à modifier le dossier de demande d'aide déposé auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2020,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux droits de Mutation pour travaux sur voirie communale accidentogène

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation – Travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élèvent à 67 567,29 € HT, soit 81 080,75 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Ont signé au registre les membres présents.

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
1 - GRELLIER Francis		11 – MOURMANT Christophe	
2 - LESPINASSE Sylvain		12 – MORIN Stéphane	
3 - BRUNETEAU Claudine		13 – BUREAUD Grégory	<i>A donné pouvoir à BELTRAMÉ S</i>
4 – GARDEN Bruno		14 – RANNOU Virginie	
5 – DREY Marie-France		15 – GOUSSET Estelle	
6 – DEJEAN Michel		16 – FERRAND Pascal	<i>A donné pouvoir à LACOTTE C</i>
7 – RAFFIN Patrick		17 – BOSSARD Marie-Pierre	
8 – DUPUY Isabelle		18 – LACOTTE Christian	
9 – VILLENEUVE SOULARD Clau		19 – REYMOND-BURDIN RM	
10 – BELTRAMÉ Stéphanie			